Élections CSE : je vote Syndicat National des Journalistes pour défendre mes droits !

Vous allez voter pour renouveler les membres des CSE (comité social et économique) du Siège et du réseau France 3. Ce scrutin déterminera aussi la représentativité syndicale, c'est-à-dire la possibilité pour le Syndicat National des Journalistes de continuer à défendre vos droits. On vous explique.

Nous, représentants et élus du SNJ, sommes plus que jamais mobilisés contre la direction, qui a dénoncé l'accord collectif de France Télévisions. C'est une véritable agression sociale : nos métiers, nos conditions de travail, nos salaires et notre santé sont menacés.

Pour mener ce combat, le SNJ a besoin de votre vote !

Pourquoi ? Parce que conformément à la loi et à la jurisprudence, les listes du SNJ doivent obtenir au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour, dans le collège électoral où le SNJ présente ses candidats. En l'absence de collège "journalistes", le calcul se fait dans le collège 3 "cadres", ce qui rend l'exercice encore plus difficile pour nous.

Entré en vigueur en 2013, l'accord collectif a fait ses preuves pour défendre les salariés. C'est ce que la direction ne supporte plus !

Elle qui prône "la transformation des métiers" veut s'en prendre tout particulièrement au principe que le SNJ a fait inscrire dans l'accord collectif : *"une équipe de reportage comporte au minimum deux journalistes"*.

Ce principe, le SNJ l'avait imposé dans la négociation. Car nous connaissions déjà les dangers des polyvalences, de l'empilement des tâches et du travail en solitaire : suppression d'emplois, dégradation des conditions de travail, problèmes de santé, risque de monter les salariés les uns contre les autres.

Nous avons exigé, et continuons de le faire, de travailler en équipe, avec nos collègues, journalistes et techniciens !

L'accord collectif, confirmé par la justice, impose également de négocier et de signer un avenant avec les syndicats pour pouvoir mettre en œuvre de nouvelles compétences complémentaires. Un frein insupportable aux yeux de la direction qui veut faire sauter cette garantie.

Le SNJ et ses élus défendent les droits des journalistes et de tous les salariés, quels que soient leurs métiers et leurs contrats (CDI, pigiste, CDD).

Le 6 novembre, pour défendre mes droits, je vote SNJ !

Paris, le 13 octobre 2025